

Service instructeur
DIRT/SGP

N° 3^e/101-06

Service consulté
DIF

REÇU A LA PRÉFECTURE

20 JUIN 2006

RD 50
Aménagement entre les RD 2 et RD 8 à HIRTZFELDEN
Etude de génie écologique

Programme A012 – Millésime 2000

Résumé : Afin de mener une étude de génie écologique pour l'aménagement de la RD 50 entre les RD 2 et RD 8 à HIRTZFELDEN, il est nécessaire de m'autoriser à passer le marché correspondant et d'affecter une autorisation de programme de 60 000 € sur le programme A012 « Etudes » - Millésime 2000.

Par délibération en date du 7 novembre 2003, la Commission Permanente a décidé de lancer les études d'avant-projet nécessaires à l'aménagement de la RD 50 entre les RD 2 et RD 8 à HIRTZFELDEN.

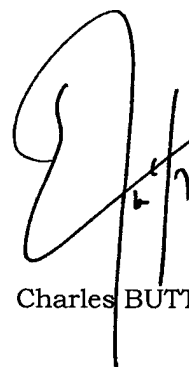
La RD 50 traversant une zone spéciale de conservation et bordant une zone de protection spéciale, au titre de la directive Natura 2000, une étude de génie écologique doit être menée.

Par conséquent, je vous propose de bien vouloir, après délibération :

- ❖ Déterminer la nature et l'étendue des besoins à satisfaire comme suit :
 - Objet de l'opération : RD 50 – Aménagement entre les RD 2 et RD 8 à HIRTZFELDEN – Etude de génie écologique
 - Estimation globale prévisionnelle de l'opération : 60 000 € TTC
 - Selon l'inscription budgétaire aux caractéristiques suivantes :
 - Section investissement :
 - millésime : 2000
 - affectation sur programme n° A012.

- ❖ Autoriser le Président du Conseil Général à souscrire le marché nécessaire ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre de la consultation y afférente.
- ❖ Autoriser le Président du Conseil Général à prendre toute décision, concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre...) et le règlement du marché, nécessaire conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- ❖ Décider d'affecter à cette fin une autorisation de programme de 60 000 € sur le programme A012 « Etudes » - millésime 2000.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



REÇU A LA PRÉFECTURE
20 JUIN 2006

Charles BUTTNER